

Mairie de

....., le.....

Dossier n°

Madame, Monsieur,

**Objet : Demande d'autorisation de pose d'une
installation d'assainissement non collectif**

Madame, Monsieur,

Vous allez poser une installation d'assainissement non collectif. Pour permettre au SPANC-SATESE d'émettre un **avis sur le projet**, je vous prie de bien vouloir me retourner :

- **la fiche descriptive ci-jointe**, dûment complétée.
- **le plan de situation** au 1/25 000^{ème} ou 1/50 000^{ème} (localisation du lieu dit sur le territoire communal).
- **l'extrait cadastral** du secteur (localisation de la parcelle sur le lieu dit).
- **le plan de masse** au 1/500^{ème} où figurent la situation des différents éléments de l'installation (ouvrages, conduites...), l'emplacement de l'habitation, de l'exutoire éventuel (fossé, cours d'eau, réseau pluvial...) ainsi que le sens des pentes.
- **le positionnement des éventuels puits, sources, forages environnants** (sur le plan de masse ou l'extrait cadastral).
- **la présence éventuelle de cavités souterraines (caves, ...)**.
- tout document jugé utile pour décrire l'installation d'assainissement (note technique du constructeur, etc.).

Les renseignements demandés devront permettre au SPANC-SATESE d'émettre un avis sur le projet. Un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse.

ENGAGEMENT OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR

Le demandeur s'engage à **réaliser l'installation après réception de l'avis favorable sur le projet**, et conformément au projet accepté, puis, **à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité**.

Le demandeur s'engage également à **régler le montant des prestations réalisées par le SPANC-SATESE (avis sur le projet et avis sur la réalisation)**. Toute prestation réalisée donne lieu à un règlement, que le projet aboutisse ou non (permis de construire refusé, projet abandonné...).

Voir tarifs dans le dossier remis par votre collectivité ou sur le site www.satase37.fr.

Le demandeur autorise le SPANC-SATESE à **intervenir au plus tôt sur la vérification des travaux** et d'être, de fait, prévenu dans un **délai qui peut être inférieur à 7 jours ouvrés**.

Lu et approuvé : date et signature

NB : Des fiches techniques relatives aux différentes installations d'assainissement non collectif ainsi que le tarif des prestations sont disponibles en mairie et sur le site www.satase37.fr